

DÉPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE



92701 Colombes Cedex

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

N°3

Conseillers en exercice : 53
Présents : 45
Représentés : 62
Absents : 2

Ayant voté pour : 40
Ayant voté contre : 10
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 1

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET
ANNEXE CENTRE SPORTIF DU PARC LAGRAVÈRE
- EXERCICE 2023

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°3 du Conseil municipal du 30 mars 2023 approuvant le Budget primitif – budget annexe centre sportif du Parc Lagravère – exercice 2023,

Vu la note de synthèse annexée à la présente délibération,

Sur l'avis de la Commission Unique,
Après avoir entendu le rapporteur,

DELIBERE

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le 23/10/2023

ID : 092-219200250-20231023-DM1_23_DEL_B04-DE



Article unique : Approuve la décision modificative n°1 – budget Parc Lagravère – exercice 2023 qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses				Recettes			
	Budget Primitif 2023	Reports 2022	Décision modificative n°1	Total dépenses	Budget Primitif 2023	Reports 2022	Décision modificative n°1	Total recettes
Fonctionnement	8 662 892,94 €		0,00 €	8 662 892,94 €	8 662 892,94 €		0,00 €	8 662 892,94 €
Investissement	26 624 430,82 €	0,00 €	-4 300 000,00 €	22 324 430,82 €	26 624 430,82 €	0,00 €	-4 300 000,00 €	22 324 430,82 €
Total général	35 287 323,76 €	0,00 €	-4 300 000,00 €	30 987 323,76 €	35 287 323,76 €	0,00 €	-4 300 000,00 €	30 987 323,76 €

Fait à Colombes

Le Maire,

Patrick CHAIMOVITCH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.